

Arrêté du 21 février 2011 portant désignation des magistrats chargés du ministère public devant la chambre territoriale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Nouméa
NOR : JUSC1105261A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu les articles L. 822-7 et R. 822-35 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 15 février 2008 portant désignation des magistrats chargés du ministère public devant la chambre territoriale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Nouméa ;

Vu les propositions du procureur général près la cour d'appel de Nouméa, en date du 2 novembre 2010,

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés pour exercer les fonctions de ministère public auprès de la chambre territoriale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Nouméa :

M. Yves RABINEAU, avocat général près ladite cour, titulaire, en remplacement de M. Jean-Louis PAGNON.

M. Jean-Louis PAGNON, substitut du procureur général près ladite cour, suppléant, en remplacement de M. Gilles BRUDY.

Article 2

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 21 février 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés, et par délégation
La sous-directrice du droit économique

Aude AB-DER-HALDEN